

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 23 mars 2009 annulant et remplaçant l'arrêté du 27 février 2009 portant nominations à la Commission nationale de première instance de qualification en gastro-entérologie et hépatologie

NOR : SASH0930298A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 30 juin 2004 portant règlement de qualification des médecins ;
Vu les propositions faites par le Conseil national de l'ordre des médecins le 16 octobre 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés à la Commission nationale de première instance de qualification en gastro-entérologie et hépatologie, en qualité de représentants du syndicat national des médecins français spécialistes des maladies de l'appareil digestif :

- Pr Christian FLORENT, membre titulaire ;
- Dr Jean-Paul JACQUES, membre suppléant ;
- Dr Jean-Marc CANARD, membre titulaire ;
- Dr Michel MAHE, membre suppléant.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 23 mars 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins :

La chef de service,

C. D'AUTUME